

toutefois, il a mis l'accent plus sur les activités de recherche axées sur les applications utilitaires que sur les autres. Les témoins entendus par le Comité se sont dits préoccupés par la disparition de certains types d'activités de recherche fondamentale, que ne peuvent reprendre les universités ou le secteur privé. À cause de l'importance stratégique que peuvent représenter certaines de ces activités pour l'avenir du Canada, le gouvernement doit les examiner avec soin avant de leur retirer son appui.

- 9. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral continue de jouer un rôle primordial dans les domaines de la recherche fondamentale que les universités ne sont pas en mesure d'occuper pleinement, ainsi que dans ceux qui revêtent une importance stratégique nationale.**

G. Coordination des activités scientifiques fédérales

Les activités scientifiques fédérales se répartissent entre bon nombre de ministères et d'organismes et englobent beaucoup de domaines d'étude. Même s'il existe une collaboration entre certains ministères et organismes sur des sujets précis, le Comité a l'impression qu'il n'y a pas de véritable coordination d'ensemble des efforts dans les domaines scientifique et technologique au Canada. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral n'a pas d'agent de coordination nationale.

- 10. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral crée un secrétariat au sein du Bureau du Conseil privé, pour coordonner la politique scientifique au niveau fédéral et l'affectation connexe des ressources entre les ministères.**

H. La Loi de l'impôt sur le revenu

Les encouragements fiscaux offerts par le Canada pour stimuler la recherche et le développement sont parmi les plus généreux au monde, mais bon nombre de dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* posent encore des problèmes. Par exemple, des témoins ont parlé de dispositions qui font obstacle à la création de consortiums privés de recherche, découragent l'investissement dans des installations de recherche et compliquent le recrutement de personnel de gestion d'expérience pour les nouvelles entreprises technologiques. La définition des activités de recherche et de développement prévue par la Loi fait également l'objet de sérieuses réserves. Le Comité est d'avis que les encouragements fiscaux constituent un important moyen de soutenir les sciences et la technologie dans l'industrie au Canada.

- 11. Le Comité estime que les dispositions actuelles de la *Loi de l'impôt sur le revenu* posent des obstacles injustifiés à l'effort de recherche scientifique de**